

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

### Département d'Indre-et-Loire Commune de Vouvray

## **ARRÊTÉ**

N° 2024 – 114 du 03 juillet 2024.

<u>Objet</u>: Règlementation temporaire de la circulation et du stationnement – Livraison d'un spa au 29 rue de la Monaco par l'entreprise ADEKMA.

Madame le Maire de la Commune de VOUVRAY,

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02/03/1982, relative aux droits et libertés des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.21, L.2213-1 et L.2213-2.

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;

Vu la demande de Mme MARBOEUF en date du 24 juin 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules afin de permettre les travaux cités en objet,

# ARRÊTE

Article 1: Le 11 juillet 2024 de 10h00 à 14h00, l'entreprise ADEKMA sera autorisée à stationner un camion sur la chaussée, à hauteur du n° 29 rue de la Monaco afin d'effectuer une livraison de spa. La circulation sera maintenue dans la rue et se fera sur la voie opposée à hauteur du chantier.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur site. La signalisation nécessaire de chantier sera mise en place par le permissionnaire conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation routière, à ses frais et sous sa responsabilité.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise ADEKMA, à Mme MARBOEUF, à la Gendarmerie de VOUVRAY, et à M. le Commandant du Centre de Secours n°23.

Fait à Vouvray, le 03 juillet 2024.

#### Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu de :

- son affichage et sa notification le 03 juillet 2024



be Maire,

**Brigitte PINEAU**